

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE MILLERY
10 rue Jean-de-Réôme. Hameau de Chevigny
21140 MILLERY
Tél : 03.80.97.26.54
mairie.millery21@orange.fr

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

*Les membres du Conseil municipal de la commune de Millery se réuniront
dans la salle de la mairie le :*

Le lundi 16 novembre 2020 à 19h30.

**En raison de l'épidémie de Covid-19 et du protocole sanitaire en découlant,
les mesures barrières ne pouvant être respectées en présence de public, ce
dernier ne sera pas autorisé à assister à ladite séance.**

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subventions dans le cadre du projet « Eco Villages » initié par le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté.
- Appel à projets « Village Côte-d'Or » initié par le Conseil départemental.
- Demande de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerres).
- Opposition au transfert obligatoire de la compétence PLU à la CCTA.
- Servitude ENEDIS : droit de jouissance spéciale.
- Travaux de voirie 2021.
- Vente d'herbe.
- Autorisation de remboursement à la commune par un particulier du coût de la réparation de dégâts causés à la signalétique routière.
- Choix d'un contrat de fourniture d'électricité.
- Location à la société de chasse communale de Millery.
- Refonte du site internet communal.
- Questions et informations diverses.

Le Maire :

Jacky LUDI



Fait à Millery le 11 novembre 2020.